

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°9

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du premier juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCERY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET.

Absents excusés : Franck LODER, Jean-Marie VERWAERDE, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 30 avril 2026 fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette commission,

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges liés aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI,

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quel que soit son montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De désigner comme représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Madame NACHEL Evelyne Conseillère municipale
- De désigner comme représentant suppléant Madame FONTAINE Pascale Conseillère municipale
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT